



CSA-D du 12 février 2026 sur la DGH : l'analyse de SUD éducation 34

La DHG se caractérise cette année par une **baisse des postes** (27 ETP, l'équivalent de 12 divisions), que l'administration justifie par une **baisse démographique**, même si l'Hérault perdrat proportionnellement moins d'élèves que le Gard ou la Lozère (374 élèves). La DSDEN a défendu l'action de ses services qui auraient tenté d'atténuer l'impact de la baisse démographique. En effet le nombre moyen d'élèves par division ou le taux de HSA n'a pas varié depuis l'an passé. **Les indemnités REP sont enfin incluses dans la dotation, comme nous l'avions souvent revendiqué auparavant.**

Mais le Ministère aurait pu faire le choix de profiter de cette baisse démographique pour améliorer les conditions de travail et les conditions de scolarisation des élèves. Monter des projets, proposer des options, créer des demi-groupes demeure une véritable sinécure pour les équipes, contraintes de faire des choix, qui ne vont pas dans le sens de la lutte contre la difficulté scolaire. **La priorité pour le gouvernement n'est pas à l'Éducation.**

La variable d'ajustement a été cette année la baisse de dotations pour les groupes de niveaux, dont la profession avait rejeté le principe discriminant. Mais **cette dotation aurait pu être entièrement convertie pour permettre de créer les conditions d'une véritable école pour tous et toutes.** On est passé de 800h à 611h, ce qui a entraîné des pertes de divisions pour certains collèges. **Pour SUD éducation comme pour la profession, la baisse des effectifs reste un élément clé de la lutte contre la difficulté scolaire.** La présence d'adultes supplémentaires en classe permettrait également la **construction d'une école vraiment inclusive.** SUD éducation 34 a revendiqué d'ailleurs la présence de 2 AESH dans toutes les ULIS dans le 1er comme le second degré pour rendre l'accompagnement en inclusion possible.

Reste que la dotation, qui n'est pas définitive, **manque de transparence.** Nous n'avons pas reçu de tableau présentant les dotations spécifiques pour chaque établissement, qui n'ont été évoquées qu'à la volée lors de l'examen des dotations pour différents collèges. On sait juste que les heures allouées par l'Académie concernent l'occitan, les

sections internationales, l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité , le coréen et les dispositifs filles et mathématiques.

Le plan 800 collèges qui concerne 7 établissements du département (Croix d'Argent, Gérard Philipe, Les Escholiers, René Cassin, Paul Émile Victor, La Dullague et Lucie Aubrac) regroupe soit des établissements qui relèvent déjà de l'éducation prioritaire, soit des établissements qui le nécessiteraient. **Cette sélection laisse de côté d'autres collèges qui demandent depuis longtemps leur classement en éducation prioritaire.**

Or la révision de la carte d'éducation prioritaire a encore été renvoyée aux calendes grecques. Le plan 800 collèges fait figure d'emplâtre et **casse le principe d'égalité**. Les résultats au brevet deviennent le critère de sélection plutôt que les critères sociaux. La formation et l'encadrement des équipes sont mises au cœur de ce plan, et non les moyens. **On peut craindre une remise en cause de la liberté pédagogique.** Et on peut parier que l'indemnité offerte aux équipes sera sans commune mesure avec l'indemnité REP. Il a été aussi question sans le décliner concrètement d'un renforcement du médico-social, autre arlésienne.

Le plan 800 collèges comme les moyens alloués aux cités éducatives ou les futurs PAS (24 à la rentrée 2026 dans l'Hérault) cachent mal le **manque d'ambition du gouvernement pour le collège** tant en termes de moyens que de vision globale et servent à **justifier des dotations ou des recrutements d'AESH ou d'AED insuffisants.**

SUD éducation 34 soutient tous les établissements qui luttent pour une amélioration des conditions de scolarisation et de leurs conditions de travail et appelle à revendiquer collectivement les moyens nécessaires pour une école pour toutes et tous.